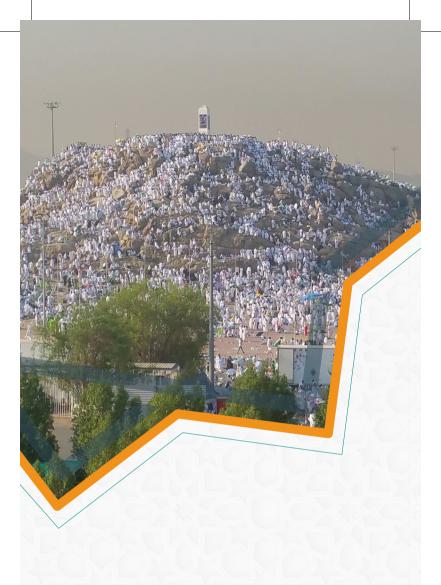


Le Dernier Sermon Du Dernier Prophète Muhammad (saw) À L'humanité





LE DERNIER SERMON DU DERNIER PROPHÈTE MUHAMMAD (SAW) À L'HUMANITÉ



En l'an 632, peu avant sa mort, le prophète Muhammad (saw) se rendit à La Mecque pour effectuer le pèlerinage, l'un des principaux actes cultuels de l'Islam. De nombreux compagnons participèrent avec lui à ce noble voyage. Le 8 mars 632, à Arafat, devant environ 124 000 musulmans, il (saw) prononça un sermon à l'attention de toute l'humanité. Ce sermon, prononcé à dos de chameau, a la valeur d'une déclaration des droits de l'homme et est un conseil à l'humanité entière jusqu'au Jour de la Résurrection.



Extrait de son sermon d'Adieu :



"Les louanges et la grâce sont à Allah. Nous Le louons, recherchons Son aide, demandons Son pardon et c'est vers Lui que nous nous tournons. Nous cherchons refuge auprès d'Allah contre le mal de notre âme bestiale, de nos comportements et de nos actions. J'atteste qu'il n'y a pas d'autre divinité en dehors d'Allah, qu'Il est Unique et sans associé. Et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Son messager.

Ô Serviteurs d'Allah! Je vous conseille de craindre Allah et de vous soumettre à Lui. C'est avec ces meilleures paroles que je commence mon discours.

Ô gens! Écoutez ma parole. Écoutez-moi attentivement, car je ne sais pas si, après cette année-ci, je serai encore parmi vous.

Ô gens! Tout comme vous considérez ce mois (Dhul Hijja), ce jour (Jour de Arafa), cette cité (La Mecque) comme sacrés, considérez aussi la vie, les biens et l'hon-



neur de chaque musulman comme sacrés.

Ô mes compagnons! Vous rencontrerez prochainement votre Seigneur et serez interrogés sur toutes vos actions!

Ô mes compagnons! Toute chose empruntée doit être restituée à son propriétaire. Toute chose prise en dépôt pour utilisation doit être restituée à son propriétaire. Les dettes doivent être remboursées. Le garant de la personne contractant une dette est également responsable de son remboursement. La personne à laquelle un dépôt a été confié doit le restituer à son propriétaire. Craignez Allah votre Seigneur et adorez-Le. Accomplissez vos cinq prières quotidiennes. Observez le jeûne - Sawm - du mois de Ramadan, faîtes le pèlerinage - Hajj -, acquittez-vous de bon cœur de l'aumône purificatrice - Zakat -. Obéissez à vos dirigeants tant qu'ils suivent le



Livre d'Allah et vous entrerez ainsi dans le paradis de votre Seigneur.

Ô mes compagnons! Toutes les formes d'usure sont abolies et sont sous mon Vous devez rembourser la dette pied. d'origine (sans y ajouter de l'usure). N'opprimez pas et ne soyez pas opprimés. La pratique de l'intérêt usuraire est désormais interdite par ordre d'Allah. Cette pratique détestable héritée de l'ignorance préislamique - Jahiliyyah - est sous mon pied. Le premier intérêt usuraire que i'abolis est celui de mon oncle Abbas ibn Abd'ul Muttalib. Tout sang versé pendant la Jahiliyyah ne peut plus être revendiqué. La première affaire de sang que j'abolis est celle de Rabia ibn Harith ibn Abd'ul Muttalib. Les fonctions gouvernementales liées à l'administration de La Mecque héritées de la Jahilivyah sont abolies. Les services de sécurité de la



Ka'ba - Sidâna - et de distribution de l'eau - Sikâya - en sont exemptés.

Ô gens! Aujourd'hui, Satan - Chaytane - a perdu à jamais espoir d'être adoré et de rétablir son règne sur ces terres. Toutefois, en dehors de ces choses que j'ai interdites, si vous le suivez dans les choses que vous jugez petites, cela lui fera plaisir. Préservez-vous de ces choses pour protéger votre religion.

Ô gens! Je vous recommande de respecter les droits des femmes et de craindre Allah à ce sujet. Vous avez pris les femmes comme un dépôt venant d'Allah, et les avez prises pour épouses par la permission d'Allah! Tout comme vous avez des droits sur les femmes, elles ont aussi des droits sur vous. Votre droit sur les femmes est qu'elles préservent

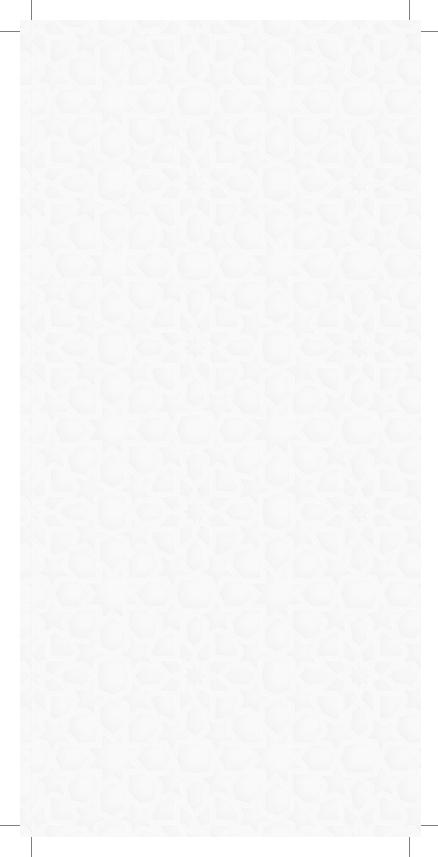
Ô les croyants! Écoutez bien ma parole et retenez-la bien. Le musulman est le frère du musulman. Ainsi, tous les musulmans sont frères. Il n'est pas permis à une personne de remettre en cause un quelconque droit de son frère de religion, à l'exception de ce qui a été donné de bon gré.

Ô mes compagnons! Ne vous faites pas du tort à vous-mêmes! Votre âme a aussi un droit sur vous. Chacun n'est responsable que de la faute qu'il a commise. Le père ne peut être tenu pour responsable de la faute commise par son fils de même que ce dernier ne peut être tenu pour responsable de la faute commise par son père.

Ne revenez surtout pas à vos égarements du passé et ne vous entretuez-pas! Je vous laisse une telle chose que jamais vous ne vous égarerez si vous vous cramponnez à elle. Il s'agit du Livre d'Allah qui est le Saint-Coran et la Sunna de Son Prophète. Que tous ceux qui sont présents ici transmettent mon message à ceux qui ne le sont pas! Il se peut que celui qui n'est pas présent ici comprenne mieux mon message et le mette mieux en pratique que celui qui est présent.

Ô gens! Votre Seigneur est Unique et votre père est unique. Toute l'humanité vient d'Adam qui a été créé de terre. Le plus honoré et le meilleur d'entre vous auprès d'Allah est celui qui connaît le plus au fait de ses devoirs auprès de Lui et qui a la piété - Taqwa - . Sachez que l'Arabe n'a aucune supériorité sur le non-Arabe, et que le non-Arabe n'est point supérieur à l'Arabe. Le Blanc n'a aucune supériorité sur le Noir, et le Noir n'a aucune supériorité sur le Blanc. La supériorité n'est réelle que dans la piété.

Ensuite, le prophète Muhammad (saw) posa la question suivante : "Ô gens! Que répondrez-vous lorsque les gens vous questionneront à mon sujet? "Les compagnons répondirent : "Nous témoignons que tu as transmis le Message, que tu as rempli ta mission de Messager et que tu nous as conseillé". Le prophète Muhammad (saw) leva ensuite son doigt vers le ciel et dit : "Sois Témoin Ô Seigneur! Sois Témoin Ô Seigneur!





Contact

Présidence des Affaires Religieuses Direction Générale des Publications Religieuses Département des Publications en Langues Étrangères et Dialectes

> Diyanet İşleri Başkanlığı Dini Yayınlar Genel Müdürlüğü Yabancı Dil ve Lehçelerde Yayınlar Daire Başkanlığı

Üniversiteler Mah. Dumlupınar Bulvarı No:147/A 06800 Çankaya-Ankara/TÜRKİYE Tel: +90 312 295 72 81 Fax: +90 312 284 72 88

SON PEYGAMBER HZ MUHAMMEDIN (S.A.S) İNSANLIĞA SESLENİŞİ FRANSIZCA